Appel à candidatures pour la 9ème édition
D'Equinoxe, Festival d'Art de l'Estran
Les 17 & 18 septembre 2016

Côte de Granit Rose (Côtes d'Armor-22)

Candidature à retourner pour le 1er avril 2016

Bourse de 1000 € par artiste ou collectif participant

Le Festival d'Art de l'Estran, c'est une invitation à découvrir autrement les paysages dévoilés par les marées basses de l'Equinoxe d'automne.

Des milliers de visiteurs viennent chaque année redécouvrir les plaisirs de l'Equinoxe d'automne autour d'un itinéraire dédié aux créations artistiques sur les plus belles plages de la Côte de Granit Rose.

L'identité du Festival d'Art de l'Estran s'appuie la faculté des artistes à revisiter les sites suivants :

- Plage de Tresmeur à **Trébeurden**

- Plage de Toul Gwen à l'Ile Grande – **Pleumeur -Bodou**

- Plage du Coz-Pors à **Trégastel**

Règlement

Les artistes sont invités à interpréter leur vision de **l'Estran (zone découverte à marée basse) grâce à :**

- **la création de 2 œuvres artistiques éphémères à renouveler** les 17 & 18 septembre 2016.
- **l'organisation de moments d'échanges avec le public** autour de la création des œuvres.

Et en option

- **La réalisation d'une exposition en intérieur,** en marge des créations « grandeur nature ». (optionnelle)

Les candidats peuvent répondre individuellement ou collectivement à l'appel à projet. Dans le cas d'un projet collectif, les artistes participants se partageront alors la bourse de 1000 €.

Les candidats postuleront dans l'une ou plusieurs des catégories suivantes :

1. Catégorie libre
2. Mise en son ou mise en mouvement de l'Estran
3. Œuvres collectives avec le public (méthodologie à décrire pour assurer la participation du public)
4. Projet spécifique à destination des scolaires

Présentation des projets :

- Catégorie libre : les dimensions de l'œuvre doivent être précisées et sont contractuelles
- Catégorie Mise en son et mise en mouvement :
  - Le projet décrira clairement les données techniques du projet et le support technique éventuellement attendu. (un projet autonome au plan alimentation électrique étant vivement souhaité.)
- Catégorie œuvres collectives avec le public :
  - la méthode et les moyens utilisés par l'artiste ou le collectif pour rallier le public à la création d'œuvres seront clairement détaillés.
- Catégorie interventions auprès des scolaires :
  - Les interventions se dérouleront au cours de la semaine 37 à raison de 3 jours d'intervention répartis sur les plages de Trébeurden, Trégastel et Pleumeur-Bodou, à destination de 2 classes de chaque commune (niveaux GS, CP ou CE).
  - L'artiste ou le collectif justifiera de la méthode pédagogique et d'expériences passées en matière d'intervention en milieu scolaire ou auprès de jeunes enfants

A titre indicatif, les réalisations des éditions précédentes sont visibles sur le site www.festivaldelestran.com

Profils recherchés :

- H/F majeur, pas de limite d'âge
- Artistes utilisant comme moyen d'expression, la photographie, la performance artistique, la peinture, la sculpture, les arts plastiques, et la chorégraphie contemporaine, soit tout ce qui touche au domaine des **arts visuels ou sonores**.

Conditions de réalisation et pré-requis :

- faisabilité du projet au regard des conditions météo et de marée locales
- Acceptation du principe d'une exposition en « côte à côte » avec un autre artiste
- Durabilité minimale d'une marée : dans le cas d'une œuvre éphémère ou altérée dans son aspect par la marée, engagement de l'artiste à produire –ou à reproduire- une œuvre le second jour du festival.
- Principe de sécurité et de respect de l'environnement :
    - les œuvres réalisées ne devront pas mettre le public en danger,
    - les œuvres ne devront pas porter atteinte à l'environnement. Les matériaux utilisés sur les sites seront impérativement biodégradables et sans contrainte sur l'environnement naturel, l'artiste s'y engage sur l'honneur et produira sur demande du jury la composition des matériaux utilisés.
- Les apports faits par l'artiste devront être enlevés en concertation avec l'organisateur. (possibilité de laisser en place certaines création à l'appréciation de l'organisateur).

Conditions de marées :

A titre indicatif, les données relatives aux marées sont les suivantes :

Samedi 17	Basse mer	14h02	Haute mer	20h04	coefficient 108
Dimanche 18	Basse mer	14h47	Haute mer	20h47	coefficient 111

A noter que la haute mer submerge les œuvres, reconstruction ou renouvellement à prévoir du samedi au dimanche.

Critères de sélection des projets :

- Le premier critère d'évaluation repose sur la prise en compte et l'intégration du paysage et de l'environnement dans la création du projet. Idéalement l'œuvre ne pourrait être dissociée de son écrin naturel.
- Impact visuel : la création doit être en adéquation avec les larges espaces qui l'accueillent, on recherche des projets visuellement imposants et de nature à capter l'attention des visiteurs.
- Originalité et spécificité du projet
- Pertinence du projet par rapport à la thématique de l'Estran
- Intérêt des possibilités de rencontres avec le public et des expositions connexes en intérieur.
- Sécurité

Les lieux d'exposition :
En extérieur :

- Près de la Plage de Tresmeur, du port de plaisance et de l'Isthme du Castel à **Trébeurden**
- Plage de Toul Gwen à l'Ile Grande - **Pleumeur-Bodou**
- Baie Ste Anne et Plage du Coz Pors à **Trégastel**

En intérieur : (optionnel pour l'artiste et à la discrétion de l'organisateur)

- Maison de la Mer ou Club Nautique de **Trébeurden**
- Centre des Congrès à **Trégastel**
- Choix du site :

L'artiste peut exprimer une préférence relative à l'implantation de son projet. Cependant, l'attribution du site à l'artiste ou au collectif reste à la seule discrétion du jury parmi les sites des 3 communes.

- Versement d'une bourse

A titre d'indemnisation, chaque artiste ou collectif participant, et ayant satisfait aux clauses de la convention le liant à Lannion Trégor Communauté, bénéficie d'une bourse de 1000€.
Cette bourse est considérée comme une aide à la création, elle est destinée à couvrir les frais d'exposition.
La convention ne constitue en aucun cas un contrat de travail, ni le cadre d'une relation employé-employeur.
Le versement de la bourse est conditionné par la réalisation d'une œuvre en conformité avec le projet soumis à l'organisateur.
Le paiement sera réalisé à par virement bancaire (fournir un RIB), à l'issue de la prestation, sur présentation d'une facture, et sous réserve d'une présence effective en conformité avec l'article « présence » ci-dessous.

- Logement, repas

Un hébergement est proposé aux artistes du jeudi 14 au lundi 19 septembre au matin.
Les artistes intervenant auprès des scolaires seront hébergés à partir de la veille de leur intervention.
Ni les repas, ni le téléphone ne sont pris en charge.

- Transport et assurance des artistes et des œuvres :

Une participation au transport sera proposée par convention aux candidats retenus, calculée sur la base du coût estimé par le calcul d'itinéraire via Michelin.

Le transport des œuvres pour l'exposition reste à la charge des artistes sélectionnés. Les œuvres réalisées en extérieur restent sous la responsabilité des artistes.

Les œuvres exposées dans le cadre des expositions en intérieur sont assurées par Lannion Trégor Communauté sous réserve de fourniture par l'artiste, au moins 2 semaines avant les dates du Festival, d'une liste détaillée des œuvres exposées précisant leurs valeurs et dimensions. Une photo de chaque œuvre sera fournie par l'artiste en illustration de la liste détaillée.
En l'absence de fourniture de ces éléments, Lannion Trégor Communauté décline toute responsabilité concernant toute perte ou détérioration liée à l'exposition des œuvres.

La garantie prendra effet à compter de la fin d'installation des œuvres par les soins de l'artiste et prendra fin avant le démontage des œuvres.

Les artistes s'assurent que la réalisation de leur œuvre, en intérieur et en extérieur, soit en conformité avec la sécurité du public. Ils s'engagent à contracter une assurance responsabilité civile et une couverture relative aux risques professionnels les concernant. Aucun recours ne pourra être réalisé contre l'organisateur.

- Présence, installation et démontage :

La présence effective de l'artiste sur son lieu de création est requise les samedi 17 et dimanche 18 septembre 2016, au minimum de 10h à 12h et de 14h à 19h.
Les expositions en intérieur seront montées le vendredi 16 au matin.
Le démontage des expositions ou des œuvres ne saurait avoir lieu avant la fin du Festival, sous peine de non versement de la bourse de création. Les expositions en intérieur seront démontées le lundi matin ou après 19 h le dimanche 18 septembre. Les œuvres doivent être éphémères ou démontées par l'artiste à l'issue du festival.

Communication

Les candidats sélectionnés feront parvenir, par e-mail ou CD, une série de photos en format numérique. Par la signature de la convention qui le lie à Lannion Trégor Communauté, l'artiste autorise que les photos fournies par ses soins, ou les photos de ses œuvres prises par des tiers dans le cadre du Festival d'Art de l'Estran, soient utilisées librement par les organisateurs du Festival d'Art de l'Estran.
Cette libre utilisation vaut pour les années 2016 et suivantes et s'applique à la communication du Festival d'Art de l'Estran et de l'Office de Tourisme Communautaire.

Annulation de contrat

Le présent contrat se trouverait suspendu de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas considérés comme force majeure. Les intempéries ordinaires ne sont pas considérées comme force majeure. Toute annulation du fait de l'une ou l'autre des parties entraînerait pour la partie défaillante, l'obligation de verser à l'autre le montant de la Bourse.

Modalités de candidature :
La candidature doit nous parvenir **au plus tard le 1er Avril 2016** par courrier à l'adresse suivante. Le cachet de la poste fait foi.

LANNION TREGOR COMMUNAUTE
1 rue Monge
22300 LANNION
A l'Attention d'Isabelle FOSSEY (Office de Tourisme Communautaire) isabelle.fossey@lannion-tregor.com

Pièces constitutives du dossier de candidature :

- Bulletin de candidature complété et signé (ci-joint)
- Présentation du ou des projets sur support papier ou numérique comprenant:
    - Croquis précis avec dimensions,
    - préciser la ou les catégories retenues
    - Descriptif complet du projet proposé en extérieur
    - descriptif du projet d'exposition en intérieur (photos, nombre et dimensions des œuvres, besoin en grilles ou autres) si option levée
- extrait de book (présentation écrite et visuelle des travaux, photos, vidéos...)
- curriculum vitae

Tout dossier incomplet ne sera pas soumis au comité de sélection.
La sélection des projets :
Une commission indépendante décidera de la sélection des artistes. Celle-ci comprendra des élus, artistes, et partenaires de l'Office de Tourisme. Indépendamment des préconisations des artistes, le jury a toute latitude pour le choix du lieu d'implantation des projets reçus, parmi les sites énoncés plus haut.
Ses membres se réservent le droit de contacter et/ou rencontrer certains candidats pour étayer leur jugement concernant les projets.

Les projets seront étudiés courant avril 2016.

L'artiste dont le projet sera retenu devra faire parvenir au plus vite à l'organisateur :

- 1 Texte de 150 mots ou 900 signes précisant :
    - Le nom de l'artiste, le titre de l'œuvre,
    - quelques éléments significatifs du parcours de l'artiste,
    - sa démarche et sa création dans le cadre du Festival d'Art de l'Estran
- 4 photos numériques de réalisations récentes en lien avec la thématique de l'Estran si possible.

Bulletin de candidature Equinoxe: Festival d'Art de l'Estran 2015

NOM :
Prénom :
Sexe : F /M
Adresse :
Téléphone :
Mobile :
E-mail :
Site web :

Projet de création sur l'Estran (dossier descriptif à fournir en intégrant le site préféré)

Option : Projet d'exposition en intérieur (dossier descriptif à fournir en intégrant des photographies)
Exposition envisagée :

- Nombre et dimensions des œuvres à exposer (approximatif) :

Projet de rencontres avec le public (à détailler)

Communication
Dans l'hypothèse où son projet serait retenu, le candidat autorise l'organisateur à utiliser librement les photographies qu'il s'engage à fournir, dans le cadre de la communication de l'événement et de l'Office de Tourisme Communautaire, pour l'édition en cours et les suivantes. Le candidat précisera les mentions éventuelles qui devront accompagner la publication de ces photos.

Je soussigné(e), (Prénom, NOM)……..
N° de SIRET ou d'enregistrement à la Maison des Artistes……

déclare me porter candidat(e) pour participer au Festival d'Art de l'Estran 2015 en pleine connaissance et acceptation des conditions décrites dans l'appel à projets et le règlement ci-dessus.

Mention manuscrite « lu et approuvé » :

Date :
Signature :